



## Notes sur la couverture médiatique audiovisuelle du 30 septembre au 6 octobre 2015

Ce rapport vise à déterminer dans quelle mesure et comment les médias agissent comme agent de pacification ou plutôt comme amplificateur des tensions, à travers l'identification des propos incendiaires proférés dans les médias. Il sert également à observer les foyers de tension qui se manifestent dans le pays et qui reçoivent une couverture médiatique.

### A LA UNE

#### SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT

Tous les regards sont rivés sur le palais de Tsimbazaza où se tient la session extraordinaire de l'Assemblée nationale. L'ordre du jour unique de cette réunion parlementaire, tel que l'avait édicté le gouvernement qui l'a convoquée, se rapporte à l'adoption du projet de loi portant création de la Commission Electorale Nationale Indépendante. Finalement, les députés ont abordé plusieurs questions, y compris le délestage, pour en retenir deux projets de loi à titre d'ordre du jour, à savoir le texte régissant la CENI et le projet de Code de communication. Le premier projet de texte est examiné en commission parlementaire le 2 octobre et en séance plénière, le 6 octobre.

*RADIO PLUS rappelle que l'Assemblée nationale n'a pas le pouvoir de modifier l'ordre du jour fixé par le gouvernement. Elle a également fait preuve de scepticisme quant à l'adoption imminente du projet de loi sur la CENI par les députés. Les débats risquent en effet d'être houleux dans la mesure où un certain nombre de parlementaires avaient déclaré ne pas vouloir adopter le texte régissant la nouvelle Commission électorale, estimant que la priorité devrait être l'examen et l'adoption de la Loi de Finances Rectificatives 2015. D'autres stations, à l'instar de **MATV** et **FREE FM**, semblent également avoir œuvré dans ce sens, en diffusant notamment une interview de Monja Roindefo dans laquelle il soutient que les dirigeants devraient se concentrer davantage sur les aspects sociaux au lieu de se focaliser sur la mise en place de la CENI. Le président national du **MONIMA** estime effectivement que la question du successeur de l'actuelle **CENIT** ne s'avère pas plus urgente que la résolution des difficultés quotidiennes rencontrées par la population. Sur **FREE FM**, le député Jean Jacques Rabenirina, interpelle également sur la nécessité de revenir sur les points importants et prioritaires de la vie nationale. La couverture accordée par la chaîne nationale **TVM** diffère de celle des stations privées, car elle tente de faire taire les rumeurs selon lesquelles l'unique ordre du jour de cette session parlementaire divise les députés.*

#### DEBAT SUR LA STRUCTURE ET COMPOSITION DE LA CENI

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





Le projet de loi régissant la CENI, soumis au Parlement par le gouvernement, prévoit un bureau permanent composé de 9 membres, dont un représentant chacun pour la Présidence de la République, le Sénat, l'Assemblée nationale, la Haute Cour Constitutionnelle, la Cour suprême, l'Ordre des avocats et l'Ordre des journalistes tandis que la société civile bénéficiera de deux représentants. Le mandat accordé à ce nouvel organe de gestion des élections est de 6 ans. La mise en place des autres institutions de la République n'est pas possible sans la création de la nouvelle Commission électorale, d'où l'enjeu de ce projet de loi. Il s'avère cependant que le projet de texte introduit par l'Exécutif entre en concurrence avec la proposition de loi soumise par le groupement politique VPM-MMM. Déposé au Parlement le 13 décembre 2014, le texte a été soumis en Conseil des ministres le 24 décembre mais n'a fait l'objet d'aucune suite. L'examen pour adoption du projet de loi sur la CENI par l'Assemblée nationale est donc une occasion pour la proposition de loi élaborée par le VPM-MMM de refaire surface. La réunion des présidents de commission de l'Assemblée nationale a décidé, au final, que tous les documents portant sur la mise en place de la future CENI sont recevables et discutables mais que le projet de loi du gouvernement servira de document-cadre. Par ailleurs, les députés ont prévu quelques ajustements en ce qui concerne le budget de fonctionnement et la structure des démembrements de la CENI au niveau des collectivités territoriales décentralisées.

*La composition de la CENI, telle que définie dans le projet de loi, prête à débats au sein de l'Assemblée nationale, ce qui amène les chaînes publiques **TVM** et **RNM** à donner la parole à des sources qui accordent davantage d'importance à des questions plus générales, relatives entre autres aux valeurs fondamentales de toute commission électorale. « Les députés attendent de la CENI qu'elle soit réellement indépendante et transparente afin que les contentieux électoraux soient réduits et que le peuple puisse lui accorder sa confiance », a expliqué la députée de Bealalana, Volahaingo Marie Thérèse, sur la télévision nationale. **KOLO TV** met en avant l'avis de la société civile, en l'occurrence le KMF/CNOE. Son secrétaire général a, à cette occasion, émis des doutes quant à l'indépendance effective de cette nouvelle structure. En effet, à mesure que l'examen des textes portant sur la mise en place de la CENI progresse, les députés ont demandé l'intégration de politiciens en tant que membre permanent de la commission électorale et ce, par rapport au fait qu'ils aient été consultés avant l'élaboration du projet de loi. Selon les parlementaires, les partis politiques ayant participé à la présidentielle, aux législatives et aux communales devraient être priorités. De ce fait, un « mini scrutin » devrait se tenir pour déterminer le représentant des acteurs politiques. Toujours à propos du débat sur l'intégration ou non des politiciens dans l'organe permanent de la CENI, **VIVA TV** a fait remarquer que le projet de loi élaboré par le ministère de l'Intérieur a vu la participation majeure de la société civile tandis que le texte du MMM a été élaboré par des politiciens. **ANTSIVA** a accordé la parole au porte-parole du VPM-MMM qui a souligné que la mission des politiciens au sein de la Commission électorale s'abstient à l'observation et non à l'organisation.*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne



## PROCESSUS ELECTORAL

### DATE DES ELECTIONS COMMUNALES PARTIELLES FIXEE

*Pratiquement toutes les stations ont rapporté la détermination de la date pour la tenue des communales partielles, pour ne citer que **FREE FM, MA TV, ANTSIVA** et **VIVA TV**. Il a effectivement été décidé, durant l'Assemblée générale de la CENI-T, que les élections communales partielles se tiendront le 13 novembre prochain, une date qui devrait néanmoins encore être entérinée en Conseil des ministres. 19 communes sur les 1695 que compte la Grande île sont concernées par les scrutins partiels : deux communes chacune pour les provinces d'Antananarivo et Fianarantsoa, 8 communes pour la province de Toamasina et 7, pour la province de Toliara. Les campagnes électorales débuteront le 29 octobre et prendront fin le 12 novembre.*

### POLEMIQUES SUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Si l'on se réfère à la structure définie par le projet de loi sur la CENI, ses membres ne siégeront au complet qu'après le 29 décembre, date de la tenue des élections sénatoriales, étant donné que la Chambre haute dispose d'un représentant au sein du bureau permanent. La question se pose par conséquent sur la logique de la démarche dans la mesure où la nouvelle Commission électorale est en charge de l'organisation de ces scrutins sénatoriaux alors qu'un de ses membres ne pourra être déterminé qu'à partir de ces élections.

*Cet imbroglio a amené le KMF/CNOE à demander des explications aux dirigeants étatiques ainsi qu'à la Haute Cour Constitutionnelle, indique **RADIO PLUS**. L'OSC, spécialisée dans l'observation électorale, soupçonne effectivement une manipulation politique derrière cette décision qu'elle juge précipitée. En réponse, le PM Jean Ravelonarivo a spécifié que la convocation des sénatoriales a suivi les procédures légales et que la démarche reste pertinente, si l'objectif réside dans la mise en place de toutes les institutions de la République et la stabilité politique du pays. Solonandrasana Olivier Mahafaly, ministre de l'Intérieur, a déclaré sur **FREE FM**, qu'il est possible de sortir un décret portant organisation des sénatoriales en décembre, bien que la CENI ne soit pas encore en place. Le ministre se dit d'ailleurs confiant quant à la tenue de ce scrutin malgré qu'il se déroule en pleine saison de pluie. Il mentionne, par ailleurs, que les maires sortants des communes concernées par les scrutins partiels feront partie du collège électoral dans la mesure où la tenue de nouvelles élections communales dans leurs circonscriptions ne permet pas encore de déterminer leur successeur, à cette période. Par ailleurs, le nombre de sénateurs à élire et la délimitation des circonscriptions électorales restent à définir en Conseil des ministres. Sur la **TV PLUS**, le ministre du Tourisme, Benjamina Ramanantsoa affirme que les sénatoriales constituent une priorité, pour la stabilité des institutions. La station s'appuie sur les interventions des invités de son émission **Don-dresaka**,*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





du dimanche 4 octobre, pour étayer la pertinence de la date du 29 décembre pour la tenue des scrutins des sénatoriales.

## FOYERS DE TENSION

### FLOU AUTOUR DE LA PASSATION DE SERVICE AU NIVEAU DES COMMUNES, LA TENSION S'INSTALLE

Le flou total règne au sujet de la date prévue pour la tenue des cérémonies de passation de service entre les maires sortants et entrants. Une situation qui a par conséquent favorisé les tensions d'autant plus que les rumeurs sur l'effectivité de cette procédure dans certaines communes de la Grande île se sont multipliées. Selon les dires du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, les passations de service devront normalement intervenir dans la semaine du 1<sup>er</sup> octobre. Son Secrétaire général a d'ailleurs affirmé que les consignes allant dans ce sens ont déjà été émises. Toutefois, il est également nécessaire d'avoir été notifié par le Tribunal Administratif pour que la cérémonie de passation puisse se tenir. Il s'agit d'ailleurs de la principale cause des tentatives de passation ratées entre le PDS sortant et la nouvelle mairesse de la Commune Urbaine d'Antananarivo. Pour être un peu plus précis, Lalao Ravalomanana et son équipe ont tenté par trois fois de « forcer la main » au colonel Joseph Ramiamanana pour qu'il procède à la passation mais ce dernier a toujours refusé de s'y plier, amenant les deux parties à un bras de fer intense. A la troisième tentative, la tension est montée d'un cran car la mairesse dit avoir été notifiée par message texte et courrier électronique tandis que le PDS affirme ne prendre en considération que les notifications écrites. Il a également été véhiculé que le ministère de l'Intérieur entend uniformiser la cérémonie pour toutes les mairies de la province d'Antananarivo.

*MATV se montre alarmiste et rapporte que des bruits circulent selon lesquels la passation de service pour les nouveaux maires élus n'aura lieu qu'au mois de décembre. Adoptant une attitude qui tend à animer la tension, à l'hôtel de Ville d'Antananarivo, le journaliste de VIVA TV affirme que « Lalao Ravalomanana est la tête de liste des maires qui ne se conforment pas aux textes en vigueur comme en témoigne son intention d'obliger le PDS à lui passer le pouvoir ». La station a cependant adopté une approche approfondie de la situation de conflit et ce, en consacrant plusieurs reportages pour développer l'information. Elle fait néanmoins preuve de partis pris en soutenant que « Marc Ravalomanana ne cesse de faire pression sur l'actuel PDS et envoie constamment des représentants à l'Hôtel de ville pour convaincre Joseph Ramiamanana de venir à son domicile à Faravohitra ». Le traitement partial accordé par FREE FM mérite également d'être mentionné étant donné que la journaliste joue un rôle actif en tant que dénonciateur du couple Ravalomanana. L'ancien couple présidentiel est en effet présenté sous un profil peu flatteur, accusé d'être « impatient de prendre les rênes de la commune ». Propos sexistes et langages belliqueux ont ainsi été prononcés par la chroniqueuse*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





de l'émission **Anao ny Fitenenana** qui s'implique dans le conflit vraisemblablement dans l'optique d'alimenter les tensions. « Lalao Ravalomanana est une épouse soumise (...) elle ne porte que le titre et c'est tout. Marc Ravalomanana reste celui qui prend les décisions ». Les auditeurs, quant à eux, mettent en garde pour que ce ne soit pas l'ancien Président qui dirige réellement la mairie de la capitale. **KOLO TV** a mis l'accent sur les remontrances de l'équipe de Lalao Ravalomanana à l'encontre du PDS Joseph Ramiaramanana, dans le cadre de la passation de service mainte fois avortée, qui demande à recevoir la notification du ministère de l'Intérieur et de la Préfecture au préalable avant d'effectuer une passation en bonne et due forme. **ANTSIVA**, dans un souci d'approfondissement, a décortiqué de long en large la passation avortée à la CUA et évoque une prise de fonction incertaine de la nouvelle mairesse. **TV PLUS** se réfère aux textes en vigueur pour approfondir le sujet et souligne que la loi prévoit un délai de 15 jours entre la proclamation des résultats et la passation de service. Aussi, la station se demande pourquoi le PDS d'Antananarivo ne s'y conforme pas ? La **TVM** a traité cette situation de conflit de manière superficielle et s'est plutôt focalisée, par le biais des comptes rendus parvenus dans son émission **Ampitampitao**, sur les cérémonies de passations de service ayant eu lieu dans les régions.

#### PROPOS ILLEGITIMES

Les sphères politiques et publiques continuent de faire l'objet de vives critiques dans les médias, se manifestant la plupart du temps par le biais de propos belliqueux. Pour preuve, les discours offensants envers les gouvernants se succèdent dans les émissions interactives, notamment sur la radio **ANTSIVA**, où l'on entend des auditeurs déclarer que « les dirigeants sont tous des égoïstes, ne font que s'empiffrer et sont au pouvoir pour voler notre argent », ou que « l'Etat est un lèche-bottes qui ne s'en prend qu'aux plus faibles et laisse les riches s'enrichir davantage ». Quand ils n'en sont pas les auteurs, les professionnels des médias restent généralement spectateurs face ce type de commentaires.

Les ministres de la Sécurité Intérieure et de l'Industrie ont été la cible de critiques diffamantes et belliqueuses de la part de la chroniqueuse de l'émission **Anao ny Fitenenana** de **FREE FM**. Elle accuse en effet le premier d'être « un menteur car si quelques jours plutôt, il a fait part de sa volonté de lutter fermement contre la corruption au sein du corps de la police, il s'avère que sa convocation du concours d'entrée à l'école nationale de police n'a été qu'un prétexte pour que son fils puisse intégrer le cursus d'élève-commissaire alors qu'il n'a qu'un diplôme de Bacc+2 ». Quant au ministre de l'Industrie, Lalatiana Rakotondrazafy rappelle la situation délicate dans laquelle se trouvent les industries malgaches dans l'optique d'interpeller ce membre du gouvernement par rapport à ces récentes apparitions médiatiques : « bien que la situation soit chaotique actuellement, illustrée par les industries qui sont contraintes de fermer

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne



*leurs portes tous les jours à cause du dumping de la Chine, le ministre n'a de mieux à faire que de suivre un télé-crochet et assister à des matches de basketball ».*

## STYLE ET DEONTOLOGIE

*En mélangeant les faits aux opinions, dans la rubrique économie, le journaliste de la radio ANTSIVA met l'accent sur les défaillances de la gouvernance actuelle et fait perdre de vue la primauté de l'information. Chaque sujet est couvert sous plusieurs angles – économique, social, et politique – afin d'aboutir à une image négative du régime en place. Les commentaires s'apparentent d'ailleurs à des slogans : « nous sommes désormais en route vers la mise en vente de nos sociétés d'Etat » ou encore « nous sommes en voie vers une privatisation du secteur ».*

*VIVA TV se lance très souvent dans des analyses péjoratives envers le gouvernement actuel, affichant ouvertement sa position politique : « le régime en place n'est pas prêt à prendre l'initiative d'instaurer le calme et le développement au pays. L'Etat a-t-il une quelconque volonté de sortir la Grande île de la pauvreté pour enfin se tourner vers un développement durable ? »*

## FEMMES

*Bien qu'elle déclare à maintes reprises que son échec aux communales ne change en rien son quotidien, Lalatiana Rakotondrazafy, non moins journaliste de **FREE FM**, semble encore avoir mal digéré sa défaite. En effet, elle accuse constamment les Malgaches d'être un « peuple masochiste » car il aime souffrir et les électeurs, de s'offrir « un dictateur » au pouvoir en votant pour Lalao Ravalomanana. Elle se désole que la population tananarivienne ait porté son choix sur une « candidate qui n'a même pas eu le cran d'exposer son programme ». La journaliste ne cesse de proférer des propos sexistes en affirmant, notamment, qu' « il y a eu tromperie sur la marchandise. Lalao ne sera qu'une marionnette derrière Marc Ravalomanana » et « Lalao Ravalomanana est complètement soumise, avec son sourire tendre ».*

### Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: [tiaray.randriamalala@eces.eu](mailto:tiaray.randriamalala@eces.eu)

Honorine RAMISARIVelo: [misa.ramisarivelo@eces.eu](mailto:misa.ramisarivelo@eces.eu)

Site Web: [www.incipals.eu](http://www.incipals.eu)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

